

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 23 juin 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Federico ABRAR, Floriane ERMACORA, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (**présidente**), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés

Conseil municipal : MM. Jean-Pierre GARDIOL, Ronald ZACHARIAS

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- Mme la présidente annonce que les dossiers de naturalisations ne seront pas traités lors de cette séance car les visites n'ont pas encore été effectuées. Elle propose de tenir une brève séance de la commission Naturalisations à la suite du Conseil pour présenter les dossiers.

1. Prestation de serment de deux conseillers municipaux

- Mme la présidente : MM. Eric PROVINI et Philippe MOREL n'ont pas encore prêté serment.
- Après lecture de la formule du serment, Mme la présidente appelle les deux conseillers afin qu'ils prêtent serment :

M. MOREL Philippe
M. PROVINI Eric

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015

- Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 est approuvé.

3. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :
 - Dans le domaine de l'aménagement du territoire, vous aviez pris au mois de mai une délibération concernant la demande définitive sur la parcelle NORDMANN. Elle n'a rencontré aucun problème au service de la surveillance des communes, mais à la Direction des autorisations de construire (ci-après, DAC), cette façon de faire n'a pas été acceptée, donc cette délibération est nulle. Pour rappel, nous avons décidé de délibérer sur la base d'une modification des plans en accord avec les architectes, afin de leur permettre d'avancer avec ce projet, mais la DAC n'a pas accepté une délibération sur la base de plans qu'elle n'avait pas en l'état. Selon la DAC, il aurait suffi à ce stade que l'Exécutif donne un préavis, mais qui devait être défavorable quant à la demande définitive en cause, tout en mentionnant être ouvert à revenir sur la délibération après modification des plans. C'est donc ce que nous avons fait la semaine dernière.
 - Toujours sur la densification de la zone villa, concernant la parcelle de la route de Pressy, nous avons reçu cette semaine le dossier d'autorisation de cette densification. Il s'agit d'une grande propriété avec un manoir sur le haut et il est prévu 17 logements en maisons mitoyennes sur le bas. J'ai transmis le dossier à notre avocat pour faire opposition. Je vous rappelle que les communes de Veyrier, Pregny-Chambésy et Vandœuvres ont été choisies pour établir des directives sur l'application de l'article 59 LCI avec le Département. La pratique du Département est d'octroyer les autorisations tant qu'il n'y a pas de préavis défavorable de la commission d'architecture, or c'est, à notre avis, contraire à une application de l'art. 59 LCI.
 - Nous avons obtenu gain de cause sur un petit dossier : pour un projet de construction au chemin de la Seymaz, nous avons donné un préavis défavorable pour une palissade en limite de chemin avec la haie à l'intérieur de la parcelle. Nous avons demandé une palissade moins haute et surtout en retrait pour pouvoir la végétaliser. Sur la base de l'art. 15 LCI (dont la teneur est la suivante : *Esthétique des constructions : le département peut interdire ou n'autoriser que sous réserve de modification toute construction qui, par ses dimensions, sa situation ou son aspect extérieur nuirait au caractère ou à l'intérêt d'un quartier, d'une rue ou d'un chemin, d'un site naturel ou de points de vue accessibles au public (al. 1). La décision du département se fonde notamment sur le préavis de la commission d'architecture ou, pour les objets qui sont de son ressort, sur celui de la commission des monuments, de la nature et des sites. Elle tient compte également, le cas échéant, de ceux émis par la commune ou les services compétents du département (al. 2). Le département peut subordonner la délivrance d'une autorisation de démolir à la présentation préalable par le requérant d'un projet de nouvelle construction dont l'exécution soit assurée dans un délai maximum de 10 ans. La loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation est réservée (al. 3). Il est interdit d'entreposer sur des terrains des objets nuisibles au bon aspect d'une rue, d'un chemin ou d'un site (al. 4).*) La commission nous a donné raison. Comme nous nous battons contre les palissades et autres bâches, cela pourrait nous servir de jurisprudence car ils ont mis en évidence la

rupture de matériau entre la palissade et le mur de la maison, ce qui nuit au caractère du quartier.

- Nous avons reçu plusieurs courriers. D'abord un citoyen, M. BOURQUIN, se plaignait du fait qu'il ne peut plus laisser jouer ses enfants sur le terrain vert, car des adultes venant d'autres communes l'occupent, en dépit de l'écriteau donnant la priorité aux enfants de Vandœuvres. La gendarmerie a même dû intervenir car ces jeunes devenaient menaçants. Nous allons lui répondre, en indiquant que nous regrettons la présence régulière sur ce terrain de jeunes adultes ne venant pas de la commune, car nous tenons à offrir un cadre de vie serein à nos habitants, que nous regrettons que ce terrain ne soit pas exploité de façon conforme à l'image de la commune, que c'est pour cela que nous avons mis en place le panneau, qu'il est difficile d'en restreindre davantage l'accès car ce terrain reste un lieu public, la gendarmerie ayant fait le même constat, mais que nous avons demandé à notre APM d'intensifier ses contrôles pour faire respecter la signalisation. En résumé, c'est effectivement un problème si ces jeunes, en plus d'empêcher les enfants de la commune de jouer, sont menaçants.
- M. REICH, administrateur provisoire délégué par le Conseil d'Etat, avait écrit à Mme BONFANTI pour organiser une opération coup de poing de contrôle mobile conjoint entre les polices cantonale et municipale à la zone 30 km/h du chemin de la Blonde, car nous y avons enregistré une vitesse moyenne de plus de 45 km/h. Dans sa réponse, Mme BONFANTI relève qu'elle a pris note des éléments factuels, mais que l'art 6 de l'ordonnance sur les zones 30 prévoit que l'efficacité des mesures doit être vérifiée après une année et que des mesures supplémentaires doivent être prises si les objectifs ne sont pas atteints. Elle constate que les mesures au chemin de la Blonde tendent à démontrer que les objectifs de vitesse ne sont pas atteints, donc la commune devrait doter le chemin d'aménagements supplémentaires. Une fois la validation de la zone 30 effectuée par la DGT, alors la gendarmerie pourra organiser des contrôles de vitesse.
- Mme la présidente : la commission Sécurité va donc se pencher sur des mesures supplémentaires.
- Mme le Maire :
 - Je vous lis un courrier de remerciements de M. Pierre MAUDET, conseiller d'Etat : « Les personnes condamnées à un travail d'intérêt général exécutent leur sanction pendant leur temps libre au profit de collectivités publiques, d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publiques désignées par le Service de probation et d'insertion. La diversité des lieux d'accueil et la diversité des prises en charge permettent aux personnes condamnées, non seulement de s'amender auprès de la collectivité, mais également, pour certains, d'entrer dans une nouvelle étape professionnelle. Cette peine alternative à la détention participe donc pour partie à la resocialisation et à la réinsertion des personnes que vous encadrez. Alors que certaine presse a pu tenir des propos outranciers envers le travail d'intérêt général, je voulais vous dire combien nous saluons votre investissement à accueillir et accompagner ces personnes. Vos actions contribuent au bien-être collectif et je tenais donc à vous adresser mes vifs remerciements pour votre indispensable collaboration à l'application du travail d'intérêt général ».
- Mme la présidente : pourquoi recevons-nous cette lettre ?
- Mme le Maire :
 - Pour rappel, les personnes condamnées à des jours-amendes peuvent les convertir en

travail d'intérêt général. Ici à Vandœuvres, nous engageons régulièrement des personnes qui effectuent du travail d'intérêt général, surtout à la voirie, et ce depuis de nombreuses années, à la satisfaction de chacun.

- Toutes les communes d'Arve et Lac ont écrit à M. HODGERS pour appuyer la demande d'un déploiement de la fibre optique dans la région.
- Les jeux dans le préau vont être mis en service pour la rentrée prochaine. Les arbres vont être abattus. Entre-temps vous pourrez y voir une tranchée destinée à la fibre optique publique.
- S'agissant des jetons de présence du Conseil municipal et des indemnités de l'Exécutif, je vous avais annoncé qu'ils devaient être soumis à l'impôt, puis le canton avait mis cette mesure en suspens, mais elle a été confirmée par une publication dans la FAO. Donc je vous annonce que vos jetons de présence seront fiscalisés, sous déduction de 10% de frais de représentation. La même chose vaut pour les indemnités de l'Exécutif, les frais de représentations étant différents.
- En ce qui concerne l'achat de la parcelle GARDY, il ne reste plus qu'à signer chez le notaire.
- Dans le cadre de la lutte contre les tags, nous pourrions avoir un dépassement de budget. Nous avons un contrat avec la Fondation des Ateliers Feux Verts qui nettoie l'espace public. À Chêne-Bougeries, ils nettoient de façon drastique car ils s'occupent aussi des murs des privés, soit d'office soit sur dénonciation. Nous avons trouvé cette façon de faire intéressante, car cela donne l'impression d'une plus jolie commune en général, cela donne un sentiment de sécurité et l'impression d'une commune sous contrôle. Donc nous allons voir quel serait le montant de ce contrat, mais si nous pouvons déjà agir dès cet automne nous le ferons, ce qui pourrait induire un dépassement du montant des contrats en cours.
- En ce qui concerne le désenchevêtrement des compétences canton – communes, le 20 mai dernier l'assemblée générale de l'ACG a voté sur cinq questions sur lesquelles elle avait accepté d'entrer en matière, sur les 30 soumises par le Conseil d'État en automne dernier. Nous avons traité la question du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (ci-après, GIAP) et accepté que la compétence soit entièrement transférée aux communes. Les autres propositions ont été refusées. Cet été, nous allons parler culture et mobilité : la réglementation locale mineure du trafic, c'est-à-dire des écriteaux non prescriptifs tels que l'indication d'un danger ou la pose de miroirs, sont des petites compétences mais importantes pour les communes, et la DGT a accepté de nous les transférer. Quant à la culture, le premier paquet de loi comportera en principe ces questions très importantes, notamment pour la Ville de Genève. Il sera soumis au Grand Conseil à la session de septembre déjà. Je trouve important que vous sachiez que la commune aura un jour ou l'autre quelques compétences en plus. C'est pour le moment minime, mais cela représente peut-être une mise en train pour les futures réflexions.
- Le nouveau plan comptable, le « modèle comptable harmonisé 2 » (MCH-2) commencera à être mis en œuvre l'année prochaine, en parallèle avec le plan actuel. Cela vous concernera car les budgets seront différemment présentés, plus faciles d'accès et transparents.
- Nous allons aussi entrer en discussion sur la loi sur les fusions de communes. Il y a une obligation constitutionnelle de légiférer à ce sujet en vertu de la nouvelle Constitution genevoise, mais il n'y aura pas d'obligation pour les communes de

fusionner.

- Lors de l'assemblée générale de l'ACG, M. HODGERS a fait une présentation sur la création d'un fonds de développement urbain, pour aider les communes ayant un développement de quartiers ou des grands projets à financer les infrastructures qui en résultent. Le fonds sera financé par les communes n'ayant pas forcément ces grandes constructions. Il faut savoir que toute construction, quelle que soit la situation financière de la commune, bénéficiera d'une subvention par ce fonds.
- M. VOUTAT : j'ai deux questions. Quel est le procès gagné sur le chemin de la Seymaz ?
- Mme le Maire : il ne s'agit pas d'un procès gagné, nous avons donné un préavis négatif qui a été exceptionnellement suivi.
- M. VOUTAT : pouvez-vous nous donner des informations supplémentaires sur la lettre à M. HODGERS concernant la fibre optique ?
- Mme le Maire : on nous avait promis la fibre optique à l'époque pour 2011, mais ce n'est pas un projet majeur des SIG. C'est pourquoi dans cette brèche que laissent les SIG, Swisscom s'engage en essayant de nous donner une bande passante suffisante pour compenser le fait que nous n'avons pas la fibre optique. Les autres communes d'Arve et lac sont dans la même situation, d'où cette lettre commune.
- M. E. PROVINI : quel est l'argument des SIG pour refuser d'installer la fibre optique ?
- Mme le Maire : parmi tous les projets qu'ils ont, la fibre optique n'est plus une priorité car apparemment la puissance que l'on a aujourd'hui est suffisante pour les ménages.
- M. E. PROVINI : effectivement, cela coûte très cher de l'installer pour une zone villa. Mais il faudra voir ce que nous pouvons faire avec Swisscom.
- Mme la présidente : il paraît que Cologny l'aurait déjà, comment cela se fait-il alors que la commune a la même configuration que Vandœuvres ?
- Mme le Maire : ils ont fait des essais dans différents villages de Suisse pour tester l'efficacité d'un autre système (FTTS). A Genève, les communes sélectionnées sont Plan-les-Ouates et Cologny.
- M. E. PROVINI : n'oublions pas que tout le système de téléphonie classique disparaîtra en 2017, donc il nous faut anticiper.
- Mme ERMACORA : j'ai vu un article selon lequel Swisscom arrêterait la fibre optique car ce n'est pas rentable.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Nous avons eu la sortie de printemps des Aînés avec plusieurs membres du Conseil municipal. Nous sommes allés au zoo de Servion et avons déjeuné sur place. Tout le monde était satisfait.
 - Mme MISEREZ a été mise dans le bain directement en tant que présidente de la commission Jeunesse et Sport : elle distribuera des prix aux Promotions.
 - S'agissant de l'école, elle va fermer encore une classe. Il ne reste plus que 5 classes, contre 8 classes il y a sept ans (une classe en moins que l'an passé). Ce sont des classes de 20 à 24 élèves. 22 élèves de 8P s'en vont pour partir dans les classes supérieures, ce qui est normal, mais il ne reste que 10 enfants inscrits en 8P pour l'année prochaine. Il y a 24 élèves de 1P-3P, puis 24 en 4P-5P, 21 en 6P-7P, puis 20 en 7P-8P dont 10 élèves de 8P car ce sont des classes mixtes.
- Mme la présidente : les prévisions du Département étaient à la baisse ces dernières années, mais cela devrait remonter.

- Mme LÉVÊQUE :
 - Surtout si nous construisons. De plus, l'une des maîtresses s'en va. Cela faisait 13 ans qu'elle était là.
 - Le GIAP a fait un sondage auprès des parents de l'école pour ouvrir du parascolaire de 16h à 18h. Il y a un réel besoin. Mme MISEREZ et moi-même avons reçu Mme CLEMENTE et M. PAHU, du GIAP, pour qu'ils nous expliquent leurs besoins : ils voudraient une salle avec des infrastructures comme un frigo, des tables, des chaises, des armoires, etc. Nous sommes à leur écoute et cherchons une salle qui convienne. Mais nous leur avons déjà assuré que cela ouvrira.
- Mme la présidente : que se passera-t-il si seuls 3 enfants viennent ?
- Mme le Maire : ils y a priori déjà 17 à 21 enfants inscrits.
- Mme MISEREZ : d'autant plus que ce sont de vraies inscriptions, pas seulement des préinscriptions ou une simple demande. Il s'agit de la même inscription que les cuisines scolaires auprès du GIAP.
- Mme la présidente : combien cela va-t-il coûter à la commune ?
- Mme LÉVÊQUE : rien de plus que les quelques infrastructures à installer.
- Mme le Maire : notre cotisation annuelle au GIAP s'en verra augmentée dès 2016.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Concernant la bibliothèque, nous sommes allées à l'assemblée générale. Mme Nicole MULLER, présidente de la bibliothèque et de *Sel et Poivre*, va démissionner. Ce sont Mmes BOURQUIN, BENZONI et FANCELLO qui reprennent le flambeau. Elles ont proposé aux Aînés de venir quelques soirs par mois raconter des histoires aux enfants, donc nous espérons que cela va se faire l'année prochaine.
 - Pour *Sel et Poivre*, la place n'est pas encore reprise, mais Mme MULLER a fait la proposition de reprendre le travail qu'est censé effectuer la fiduciaire actuellement. Sa proposition est en attente.
- Mme MISEREZ : pour préciser, elle proposait de faire le travail de la fiduciaire en plus de celui qu'elle faisait en tant que présidente, c'est-à-dire de relations avec le GIAP, les parents et les responsables du restaurant scolaire. Elle propose de recevoir des honoraires correspondant à ce que reçoit actuellement la fiduciaire, car cela représente un grand travail.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Pour les Promotions, vous êtes tous attendus ce samedi à 10h30 avec vos cocardes. Ensuite, nous paraderons avec les enfants et vous servirez le traditionnel punch.
 - La fête des artisans, qui n'a pas eu lieu ces quatre dernières années, aura lieu en 2015. Lors de la dernière législature (il y a cinq ans), nous avons décidé de la faire en septembre, mais les artistes nous ont demandé un délai pour avoir le temps de créer suffisamment, donc nous avons repoussé la date au 14-15 novembre, soit deux semaines avant le marché de Noël. Nous allons donc prévenir tout le monde de cette modification.
 - Pour la sortie d'automne des Aînés, nous avons proposé la visite de l'usine Favarger, mais ce n'est pas possible car ils ne peuvent recevoir une groupe de 120 personnes. J'ai pris contact avec l'école de cirque Cirqule à Thônex, où vont certains enfants de Vandœuvre. Ils nous proposent un spectacle d'une heure et nous allons voir avec un traiteur pour une formule repas ou apéritif avant et après le spectacle. Cela aura lieu le 14 octobre.

- M. DESPLAND :
 - Je vous reparle de Swisscom car ils ont renforcé les cabines au centre du village. Ils sont très satisfaits car ils couvrent 73% des habitants. Les autres ne sont pas entendus, donc nous continuons de faire pression, mais il n'y a qu'une personne de contact pour toute la Suisse romande donc il est délicat d'obtenir un rendez-vous. Comme c'était une promesse électorale, nous n'allons pas abandonner.
 - Mme le Maire vous avait parlé d'un projet concernant l'appartement du jardinier du parc, qui est insalubre. Nous avons la proposition d'un architecte qui fait de l'électro-drainage. Nous ne connaissons pas les résultats, mais d'après eux c'est prometteur. Je me suis renseigné et cette entreprise a de bonnes références, comme le Château d'Yverdon dont les fondations sont en dessous du niveau de l'eau et qui a eu de très bons résultats. Vous pouvez consulter leur site : <http://www.humi-stop.ch/>. Cela coûterait Fr. 19'000.- donc induirait un dépassement de budget, mais cela vaut la peine de le tenter pour l'appartement de notre concierge.
- Mme de LISLE-SARASIN : quel est le problème avec cet appartement ?
- M. DESPLAND : il y a des remontées d'eau par en dessous, ce qui crée des moisissures et des odeurs.
- M. SCHMITZ : cette entreprise est-elle la seule à faire cela ?
- M. DESPLAND :
 - Oui, ils ont un procédé breveté.
 - J'ai participé à la réunion du Club des Villes avec les délégués à l'énergie. Cette fois, nous nous sommes réunis à Genève. Il y a une trentaine de villes participantes. Je mettrai au budget d'organiser une réunion de ce Club en 2016 à Vandœuvres, car c'est intéressant de voir des délégués d'autres villes partager leurs expériences.
 - Au sujet de la déchèterie, le chantier est en cours. Ils n'ont pas prévu d'écoulement dans les bornes qui montent et descendent, ce qui est problématique. J'ai donc décidé de faire faire un écoulement.
 - Pour l'énergie, il avait été décidé de placer des compteurs d'eau chez les commerçants, or il faut non seulement les poser mais également les relever. J'ai demandé un relevé, mais il s'avère que les compteurs n'ont pas encore été posés. Je vais donc demander de les faire poser.
 - Nous avons demandé aux régies d'avoir des détecteurs de présence dans les locaux communs, or rien n'a été fait, donc je les ai relancées également.
 - Voici mes lignes budgétaires au 1er juin 2015 : pour la commission humanitaire, sur Fr. 100'000.- il reste Fr. 63'620.-, pour l'aide sociale, sur Fr. 82'000.- il reste Fr. 25'864.- et pour l'environnement, sur Fr. 11'000.- il reste Fr. 1'092.-.

4. Communications du Bureau

- Mme la présidente : je rappelle aux conseillers que vous êtes priés d'honorer les manifestations officielles communales avec votre cocarde le plus largement possible, comme les Promotions et le 1er août.

5. Comptes-rendus des commissions

◆ **Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 9 juin 2015**

Mme Vermeil donne lecture de son rapport.

Commission élargie au Conseil municipal

4 conseillers excusés et 2 élus absents n'ayant pas encore prêté serment.

Présentation du projet de 36 logements à l'Esplanade et de son plan financier

En présence des mandataires : M. Nicola Bragheri (EX-M architecte), Mme Barbara Tirone (bureau a-architectes), M. Pascal Tanari AMO (bureau Tanari architectes), M. Yves Tournier, ingénieur civil (Ingeni SA), ingénieurs CVSE M. Roger Dumon, M. Jean-Michel Lopez, et M. Thierry Naz (régie Bory)

• **Introduction Madame le Maire**

- Quelques dates :
 - 14.10.2011: déclassement de la parcelle Esplanade de zone de verdure en zone 4B selon les directives du plan directeur communal adopté en 2007 et résultat du concours d'architecture
 - Plusieurs présentations du projet et de son avancement ont été faites aux habitants de Vandœuvres, ainsi que des réunions avec les riverains et l'école.
 - 22.03.2012
 - 06.06.2013 et 11.09.2013
 - 04.02.2014
 - 2013 : engagement de Monsieur Pascal Tanari, architecte, en tant qu'assistant Maître d'ouvrage pour appuyer la commune dans les décisions à prendre pour le projet Esplanade.
 - 2013 : constitution d'un groupe de travail composé des présidents des commissions Aménagement, Bâtiments, Énergie et Finances, ainsi que des mandataires pour appuyer l'Exécutif.
 - 14.04.2014 : dépôt du dossier d'autorisation de construire.
 - 25.04.2015 : obtention de l'autorisation de construire, en force aujourd'hui puisqu'il n'y a pas eu d'opposition.
- Le projet se développe sur toute la parcelle en face de l'école où se situent actuellement la place verte, la déchetterie, des places de parking extérieures et le bâtiment communal avec salle de gym et restaurant scolaire.
- Le projet requalifie l'espace public en lien avec l'école et le bâtiment communal en maintenant des vues sur les champs et le Mont-Blanc, en déplaçant la déchetterie et en minimisant les places de parking extérieures pour les relocaliser en sous-sol. Il valorise le terrain vert devant la salle communale.
- Il propose 3 édifices amenant 36 logements dont le confort réside dans la générosité et la luminosité des espaces d'une part et dans l'environnement exceptionnel du site d'autre part.
- Le concept énergétique répond aux normes actuelles et se rapproche du label

« Minergie » sans « sophistication technologique ». Il est ouvert sur une possibilité d'extension sur les bâtiments communaux environnants : il a été sélectionné pour son principe évolutif et ceci dès l'ouverture du concours.

- L'Exécutif reste sensible et attentif à certaines inquiétudes soulevées. Il souhaite trouver les meilleures solutions possibles en dialogue avec les habitants de Vandœuvres.
 - La relocalisation des tennis en cours d'étude
 - Les difficultés qui seront induites par le chantier telles que l'accès à l'école et au bâtiment communal, la relocalisation de la déchetterie
 - Le maintien de la hauteur des faîtes ne dépassant le faîte du bâti communal.

- **Présentation du projet par Barbara Tirone, architecte**

- Il se partage entre des espaces publics dédiés à la collectivité vandœuvrienne :
 - Optimisation des espaces extérieurs à l'usage de la collectivité en gardant quelques places extérieures (6 minute et 9 à usage restreint) et en dégagant 38 places de parking en sous-sol à l'usage des communiers.
 - Place minérale au nord pour la dépose minute de l'école et d'autres activités communales en transition avec espace privés des logements.
 - Place de jeux en liaison avec le centre communal au sud de celui-ci.
 - Requalification de la route de Meinier devant l'école avec lignée d'arbres.
 - Un Ecopoint pour les logements et les habitations voisines.
 - Une gestion des eaux de toiture et de surface de l'esplanade par une noue au sud le long des champs.
 - Les canalisations communales traversant la parcelle doivent être déviées.
- Et d'autre part il propose une partie privée avec 36 logements répartis dans 3 bâtiments de 2 niveaux sur rez :
 - Jardins privatifs au rez
 - Place sud face au Mont-Blanc au cœur des 3 bâtiments restant accessible au public bien qu'à caractère plus privé.
 - Entrées des bâtiments du côté des places publiques.
 - Cages d'escalier avec lumière naturelle zénithale.
 - Sous-sol avec les espaces communs et 58 places de parking (2 pour les grands appartements et 1 pour les petits).
 - Appartements traversants avec baies vitrées et balcons vers la vue au sud et sud-ouest et ouvertures plus privatives côté nord-nord-est et façades pignon.
 - Une mixité dans les typologies d'appartements réparties dans les 3 bâtiments et variant entre des 3 - 4 - 5 et 6 pièces avec une majorité de 4 et 5 pièces.
 - La surface moyenne des pièces se situe autour de 21 m² avec des chambres entre 15-16 m² et des salons entre 27 et 29 m².
 - Surface moyenne des appartements :
 - 3P : 70 m²
 - 4P : 92 m²
 - 5P : 110 m²
 - 6P : 146 m²
 - Concentration des espaces sanitaires et techniques dans un noyau central pour optimiser la fluidité, la structure, l'acoustique.
 - Production de chaleur pour les 3 bâtiments centralisée dans le bâtiment communal

- en utilisant une chaudière pour tous et des panneaux solaires hybrides sur tout le pan sud de la toiture communale.
- Matérialité : choix guidé par la qualité, la durabilité et l'objectif de donner un rythme aux façades ramenant les volumes à une échelle communale.
 - Briques et ossature en façade nord, est et ouest
 - Balcons et baies vitrées au sud
 - Fenêtres bois métal
 - Toiture à 4 pans pente et teinte semblable à celle de l'ancienne école ; permet de rassembler la technique sous forme de cheminées ponctuelles.
 - Le devis général estimatif finalisé le 28 mai dernier est basé sur les plans du dossier d'autorisation de construire. Il a été calculé en s'appuyant sur
 - un choix des matériaux discuté avec la commune
 - le développement des détails type
 - des métrés et des quantités précises.
- **Présentation du plan financier par M. Christian SCHMITZ, président de la commission financière :**
 - Suite au devis général des mandataires architecte et ingénieurs affiné depuis l'hiver passé et revu le 28 mai dernier, Monsieur Thierry NAZ a étudié un plan financier en collaboration avec la commune pour arriver aujourd'hui à un plan qu'on peut qualifier de transitoire et qui s'affinera avec les étapes suivantes et les négociations avec les institutions bancaires.
 - 2 parties :
 - Publique : coût 5'150'000.-
 - 38 parkings en sous-sol
 - place nord dépose minute et sorties pompiers
 - place sud bâtiment communal
 - Ecopoint et parking adjacent
 - travaux préparatoires des canalisations communales
 - Logements : coût 32'350'000.-
 - Terrain comptabilisé et représentant 19% du coût
 - Frais d'étude pour déclassement et frais de concours
 - 3 bâtiments de 36 appartements et 58 places de parking avec espaces communs au sous-sol /coût 22'992'105.-
 - aménagements extérieurs : jardins privatifs - place centrale sud
 - Les revenus générés par la location sont estimés à Fr. 1'131'000.-
 - Les fonds propres de la commune seront d'environ Fr. 15'000'000.- cherchant à se rapprocher d'une couverture d'environ 50% du coût.
 - Le résultat est :
 - Un disponible brut après charges financières et d'exploitations env. Fr. 290'000.-
 - Un disponible net après amortissements env. Fr. 57'000.-
 - le « cash flow » effectif pour la commune prend en compte les parties publiques et les logements. Le terrain étant déjà acheté, l'enveloppe totale,

basée sur les chiffres avancés à ce jour, sera

- Fr. 31'373'000.-
 - Disponible brut après charges financières et charges d'exploitation: Fr. 328'000.-
 - Disponible après amortissements : Fr. 96'000.-
- Après quelques questions et discussions, la séance est levée à 21h45.
 - Présentation du projet Esplanade aux habitants mercredi 17 juin à 19h00 en présence des mandataires.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

6. Projets de délibérations

Néant.

7. Projets de résolutions, de motions

Néant.

8. Pétitions

Néant

9. Questions écrites ou orales

- Mme MISEREZ : le procès-verbal de la séance du mois de mai a-t-il été approuvé ? Je n'ai pas le souvenir de l'avoir fait le 2 juin.
- M. BRICHET : comme c'était le dernier de la législature, nous l'avons fait approuver par courriel.
- M. M. PROVINI : est-il possible de louer pendant l'été la tente de la mairie pour des privés ou des associations ?
- Mme le Maire : je crois que nous avons ouvert cette possibilité cette année. Cela coûte moins cher de la garder après les Promotions que de l'enlever et de la remettre pour le 1^{er} Août, donc autant qu'elle serve. Elle reste ainsi jusqu'au 2 août.
- Mme LÉVÊQUE : elle peut donc servir ponctuellement si on la demande.
- M. DESPLAND : les conditions sont similaires à celles de la location d'une salle, il y a des autorisations à demander.

10. Propositions du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :
 - Je vous rappelle que l'orateur du premier août sera M. Pierre MAUDET.
 - Nous avons reçu une lettre du directeur de la Fondation Hardt, qui nous rappelle qu'il avait organisé une visite de la Fondation pour les conseillers et qu'il propose de renouveler à l'attention des nouveaux conseillers municipaux. C'est toujours un plaisir d'aller visiter cette fondation, donc je suggère d'organiser cela un soir.
- Mme la présidente : pour ceux qui ne l'ont déjà fait, c'est une maison peu ouverte au public avec un jardin magnifique, donc faisons-le si possible en journée et avant l'automne.
- Mme le Maire :
 - Je propose d'organiser également une visite du SIS afin de mieux comprendre leurs interventions, sachant que nous payons environ Fr. 100'000.- pour son fonctionnement. Une autre visite intéressante serait les Cheneviers.
 - Quant aux dates pour la commission financière, le 14 septembre, l'Exécutif vous présentera le budget, donc il nous faudra en amont les desiderata des commissions. Il faut savoir que le budget devra être voté au Conseil municipal le 9 novembre, la commission financière devra ainsi se réunir assez tôt.
- M. SCHMITZ : nous organiserons un Doodle rapidement. Nous ferons deux séances entre le 14 septembre et la fin du mois de septembre, voire encore une ensuite.
- Mme LÉVÊQUE : la commission Information devrait se réunir rapidement pour présenter les nouveaux conseillers via notre journal communal. Il faudrait aussi organiser pour la rentrée une séance pour traiter les demandes de subventions pour la culture et l'école.

11. Propositions individuelles et questions

- M. VOUTAT : a-t-il été rappelé aux nouveaux conseillers qu'ils bénéficient d'une subvention pour l'achat d'un appareil technologique ?
- Mme LÉVÊQUE : il y a 5 ans nous avons reçu un iPad. Nous avons voté en fin d'année dernière une subvention de Fr. 500.- par personne pour les nouveaux arrivants. Mais je voulais attendre le mois de septembre pour en parler. Je vous dis déjà que vous avez chacun le droit à une subvention de Fr. 500.- pour un achat de matériel informatique. Cela vaut la peine de faire une commande groupée pour les intéressés.
- Mme la présidente : nous en parlerons donc en septembre.
- M. SCHMITZ : je précise que chacun est libre d'acheter ce qu'il veut avec ce montant.

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : lundi 14 septembre 2015 à 19h30**

13. Divers

- Mme VERMEIL : nous avons remarqué que le site n'est pas très juste car les conseillers communaux sont mélangés.

- M. BRICHET : il suffit en fait de mettre la page à jour.
- Mme MISEREZ : j'ai remarqué que la séance du Conseil municipal n'était pas annoncée dans la Tribune de Genève.
- M. BRICHET : nous leur avons pourtant annoncé la séance.
- M. JAQUES : pour la précédente séance de l'Esplanade, nous avons reçu un compte-rendu, mais qu'en est-il des procès-verbaux en général ?
- Mme LÉVÊQUE : tout vous est envoyé par courriel et mis sur la Dropbox, une fois approuvés en ce qui concerne les procès-verbaux du Conseil.
- M. DESPLAND : pour l'Esplanade, c'est particulier car il s'agit d'un groupe de travail, donc le procès-verbal n'est pas publié.
- Mme ERMACORA : je précise que les procès-verbaux de commissions ne sont pas publics, donc ils ne sont pas publiés sur le site.
- Mme VERMEIL : en principe le rapport donne les informations du procès-verbal de la commission, donc il y a en plus un compte-rendu.
- Mme LÉVÊQUE : lors de chaque séance de commission, on désigne un rapporteur qui est en général le président, pour faire un compte-rendu au Conseil. Le compte-rendu est donc public mais non tout ce qui se passe en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES